

Zeitschrift: Zürcher Illustrierte
Band: 15 (1939)
Heft: 39

Artikel: Die grosse Revolution
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-753702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIE GROSSE REVOLUTION



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décernée par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31, et le 1^{er} août 1789.

PREAMBULE

Les Français ont reconnu que l'homme, en naissant, est libre et indépendant, qu'il est revêtu de droits naturels et imprescriptibles, que le but de toute association politique est la conservation de ces droits, que ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ARTICLE PREMIER

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

III

La sûreté de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

IV

Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

V

La sûreté de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

VI

La sûreté de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

VII

La sûreté de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

VIII

La sûreté de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

IX

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

X

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XI

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XIII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XIV

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XV

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XVI

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XVII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XVIII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XIX

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XX

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXI

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXIII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXIV

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXV

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXVI

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXVII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXVIII

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXIX

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

XXX

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

II. Menschenrechte

«Wir beginnen die Geschichte der Menschenrechte am 27. Juni 1789, in der Nationalversammlung.»

Mitte Juli 1789 erheben sich, eine nach der anderen, die französischen Städte und nehmen die längst verlorenen Selbstverwaltungsrechte zurück. Am 17. Juli, noch ohne Kenntnis der Pariser Ereignisse, droht Lyon mit Steuerstreik für den Fall der Auflösung der Nationalversammlung, macht Minister und Räte für «alles gegenwärtige und kommende Unglück» persönlich verantwortlich und bietet den Abgeordneten Asyl an. Durch das weite Land ziehen die Bauern, Trommler und Pfeifer voran, von Schloß zu Schloß, reißen die Feudaltilde aus den Archiven und verbrennen sie. Nicht selten kommt es dabei zu Gewalttaten. Wenn dann aus Nachbarstädten die überall neugebildeten Nationalgardien gegen die Bauern ziehen, so werden sie bei der Rückkehr von den Arbeitern mit Steinwürfen empfangen.

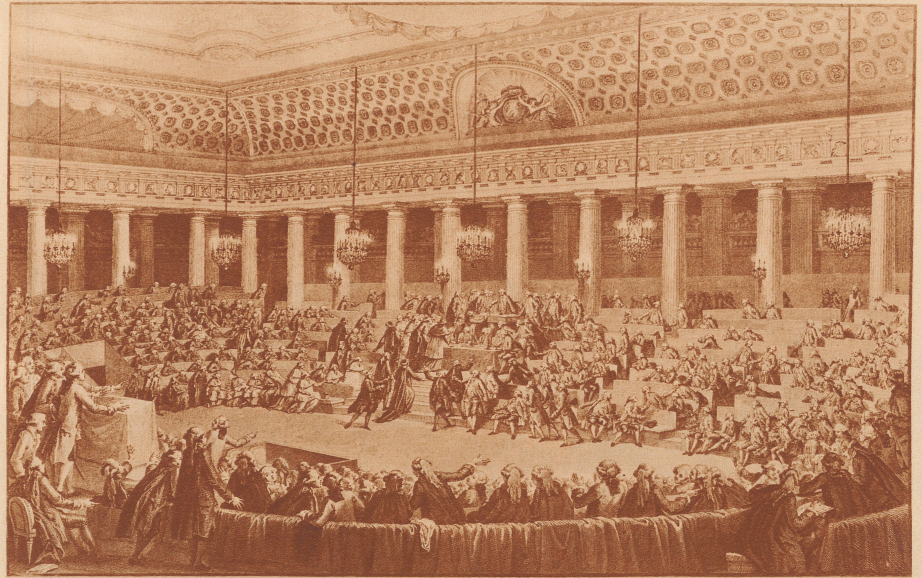
Die Nationalversammlung zögert. Am 23. Juli mahnt sie zu Ruhe und Ordnung. Am 4. August weiß man, daß der Aufruhr sich in ganzen Lande durchgesetzt hat, und die Nationalversammlung, die längst über eine grundlegende Erklärung diskutiert hat, beschließt, daß nur eine Erklärung der Rechte zu geben ist, da «die Rechte die Pflichten einschließen». — Am selben Abend wollen die Juristen des Dritten Standes einen neuen Aufruf gegen die Unruhen erlassen. Aber junge Adlige wenden sich gegen jede Versammlung. «In diesem Augenblicke», sagt der Vicomte von Noailles, Sohn und Schwiegersohn eines Herzogs, «gibt es nur noch die Wahl zwischen dem Untergang der Gesellschaft und einer Regierung, der ganz Europa in Bewunderung folgen wird», und er verlangt Verzicht auf alle «persönlichen Dienstleistungen», Ablösung der anderen Feudalrechte, Gleichheit aller Steuern und Abgaben. Nun kommen Verzicht von allen Seiten, von Adel und Geistlichkeit, Provinzen und großen Städten; und während sie Vorrechte und jahrtausendalte Schranken niederreißen, sprechen sie schon von den Geboten des neuen Landes, das sie in diesen Stunden gemeinsam betreten: gleicher Zutritt aller zu allen Ämtern und Würden; Verbot jeden Amterkaufs und jeder Vereinbarung, die jemals wieder Feudalrechte herstellen könnte. Ihr letzter Beschluß gilt dem König, der als «Neubegründer der französischen Freiheit» Vergangenheit und Zukunft verbindet soll.

Das Land beginnt sich zu beruhigen, und in der Nationalversammlung entsteht, nach Kommissionsentwürfen, mit vielen Improvisationen und oft zwanzig Änderungsanträgen, Satz für Satz, die Erklärung der Rechte nicht des Franzosen — sondern des Menschen und Bürgers schlechthin, überall anwendbar und, zusammen mit den Beschlüssen des 4. August, das Grundgesetz der ganzen Revolution und Frankreichs bis zum heutigen Tag.

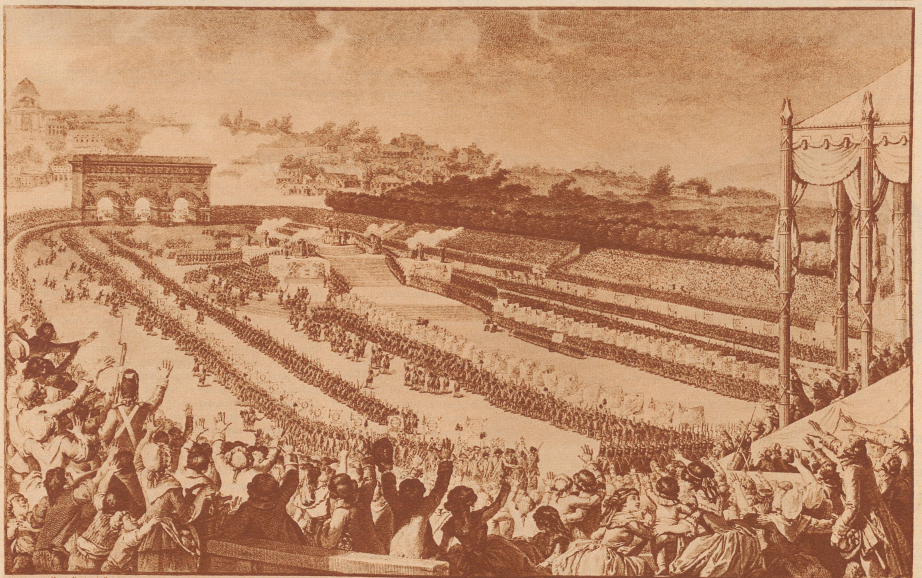
Der König nimmt den neuen Titel an; nach 134 Monaten willigt er auch in den Druck der Beschlüsse vom 4. August, die damit in der königlichen Druckerei gedruckt werden. Aber ehe er die «Menschenrechte» genehmigt, holt er noch einmal Truppen herbei; der zweite Versuch der Gegenrevolution endet schnell: am 5. Oktober erscheint das Volk vor Paris, 6000 Frauen voran, in Versailles, um den König zu holen, der hier den größten Teil seiner Freiheit, aber nur den kleinsten Teil seiner Popularität verliert. Erst als das Volk im Palast ist und alles verloren scheint, schreibt der König unter Tränen sich nehme ohne Vorbehalt ... die Erklärung der Menschenrechte an.

44 000 französische Gemeinden sind indessen Herr in eigenen Hause geworden, jede hat ihre eigene Nationalgarde, aber es gibt kaum noch eine Zentralgewalt. Da beginnen die Gemeinden sich zu Bündnissen zusammenzuschließen, erst um die großen Städte, dann Provinz zu Provinz, sie geloben sich Treue, Beistand, Brüderlichkeit, und so ziehen sie zum ersten Jahrestag des Bastillesturms nach Paris, um das Bundesfest des ganzen Landes zu feiern. — «Freiheit, Gleichheit, Eigentum», ruft die Erklärung der Menschenrechte. — «Freiheit, Gleichheit, Brüderlichkeit», rufen die Bünde zurück.

S. G.



ASSEMBLÉE NATIONALE



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES FRANÇAIS

Der Verzicht auf alle Privilegien

Das Land ist in Aufruhr, als in der Nacht vom 4. zum 5. August 1789 die privilegierten Mitglieder der Nationalversammlung auf alle Vor- und Sonderrechte verzichten. «Das richtige Mittel, um der Zügellosigkeit Halt zu gebieten, ist», nach den Worten des Abgeordneten Graf Castellane, «die Begründung der Freiheit.»

Abandon de tous les privilèges

Le pays est en ébullition lorsque, dans la nuit du 4 au 5 août, les membres privilégiés de l'Assemblée générale renoncent à tous leurs droits particuliers. «Le vrai moyen d'arrêter la licence est de poser les fondements de la liberté», dit le Comte de Castellane, député.

Der Bund aller Franzosen

Der neue Bund des ganzen Vaterlandes löst sich, nach einer Messe von 200 Geistlichen, den Eid der Nation. Auch der König schwört mit einer von Mirabeau aufgesetzten Rede. Der König wird unumbelegt, die ganze Volk will die Vereinigung von Monarchie und Freiheit feiern.

La Fédération Générale des Français

La nouvelle Fédération créée par les représentants de la France, réunis à Paris au premier anniversaire de la prise de la Bastille, 300 000 hommes sont assemblés sur les tribunes, et 50 000 ferment les cortèges, dont 14 000 délégués des gardes nationales (celles-ci comptent environ trois millions d'hommes) et toute l'Assemblée nationale. Après la messe célébrée par 200 prêtres, ils prêtent serment de la nation devant l'autel de la patrie. Le roi, lui aussi, prête serment, son discours a été rédigé par Mirabeau. Le roi est acclamé avec enthousiasme, le peuple désire être l'enfant de la monarchie et de la liberté.



Louis Marc-Antoine, Vicomte von Noailles hatte sich schon im amerikanischen Unabhängigkeitskrieg ausgezeichnet, als er 1789 zum Abgeordneten des Adels gewählt wurde. Mit seiner Rede beginnt in der Abendstunde des 4. August 1789 der Sturm der Begeisterung, der in wenigen Stunden die liberale Feudalordnung beiseite räumte.

Louis Marc-Antoine, Vicomte de Noailles 'était déjà distingué à la guerre d'indépendance de l'Amérique, lorsqu'il fut élu député de la noblesse en 1789. Son discours du 4 août 1789 déclencha le temple d'enthousiasme qui va balayer le vieux régime féodal.

La Déclaration des Droits de l'Homme se présente comme gravée sur les Tables de la loi, et s'adresse à toutes les nations, pour proclamer le droit ni avec l'homme, et pour confier au peuple le pouvoir suprême, pouvoir que les Français veulent réellement de conquérir.

Die Erklärung der Menschenrechte in der Form der biblischen Gesetzestafeln, an alle Völker gerichtet, verkündet das Recht, das mit dem Menschen geboren ist, und das Volk als Träger der höchsten Gewalt, die die Franzosen in diesen Tagen tatsächlich erobert hatten.

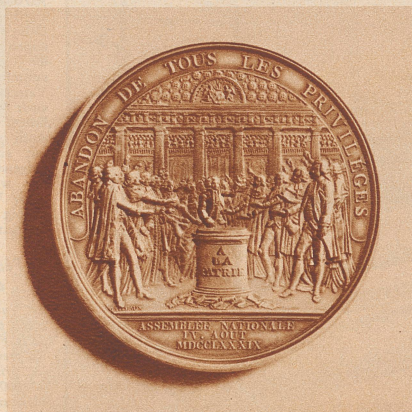


Paris feiert

Jubel und Begeisterung des Bundesfestes waren so gewaltig, als daß sie sich mit der Feier eines Tages hätten Genüge tun können: dieses Schifferstechen auf der Seine in Paris am 18. Juli 1790 gehörte zu den sogleich folgenden «Festen zur Erinnerung an die Conföderation».

Paris en fête

L'enthousiasme est trop vaste pour pouvoir se contenter d'une seule journée. Cette joute sur Peau, à Paris, le 18 juillet 1790, fait partie des «fêtes exécutées en mémoire de la Fédération Générale».



Die Medaille des großen Verzichts

Die Nationalversammlung war sich der Bedeutung der Beschlüsse vom 4. August durchaus bewußt, und so beschloß sie auch noch in derselben Nacht, eine Medaille schlagen und in allen Kirchspielen des Landes ein Te Deum singen zu lassen «Dem Vaterland», steht auf der Medaille; «Patriotismus» war ein damals neugeprägtes Wort, es bezeichnete die Liebe zum Vaterland, der Freiheit und Gleichheit.

La Médaille du grand abandon

L'Assemblée nationale comprenait bien la gravité des résolutions du 4 août, et dans la nuit, elle décida de faire frapper une médaille et chanter un Te Deum dans toutes les églises. Les mots: A la Patrie, sont inscrits sur la médaille. Le terme: «patriotisme» se répand pour exprimer l'amour de la patrie, de liberté et d'égalité.

La grande Révolution

II. Les Droits de l'Homme

«Nous commençons l'histoire des hommes»
Mirabeau, le 27 juin 1789, dans l'Assemblée nationale.

Vers le milieu de juillet 1789, les villes françaises se soulevèrent pour rétablir les droits de communes. Le 17 juillet, le Comité de Lyon qui ne sait encore rien des événements de Paris, envisage la grève des impôts en cas de la dissolution de l'Assemblée nationale, et rend «les ministres et conseil personnellement responsables de tous les malheurs présents et à venir». Des paysans, précédés de tambours et de fifres marchent à travers le pays, vont de château en château, pénètrent dans les archives, et brûlent les titres de féodalité. Les actes de violence se répètent. Quand les gardes nationales, nouvellement formées dans les villes, attaquent les paysans, les ouvriers leur jettent des pierres à leur retour. Le 4 août, nul n'ignore que tout le pays est aux insurgés. L'Assemblée nationale qui, depuis longtemps, discute une déclaration fondamentale, se décide enfin pour une déclaration des droits, puisque «les devoirs y sont compris par corrélation». Le soir même, les juristes du Tiers Etat proposent un nouvel appel à la paix, mais quelques jeunes aristocrates s'y opposent, et le Vicomte de Noailles, fils et gendre d'un duc, dit que «le royaume, en ce moment, flotte entre l'alternative de la destruction de la société ou d'un gouvernement qui sera admiré et suivi

de toute l'Europe». Il exige, en effet, l'abandon de toutes «servitudes personnelles», le rachat des autres droits seigneuriaux, l'égalité d'impôts et contributions. La noblesse, le clergé, les provinces et les grandes villes renoncent à leurs privilèges. Désormais tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités; la vénalité des charges sera abolie; toute convention qui pourrait tendre à ressusciter la féodalité, sera interdite. Enfin le roi, proclamé «restaurateur de la liberté française», réalisera l'alliance entre le passé et l'avenir.

Le pays s'apaise. Après une série de projets, avec de multiples improvisations et souvent une vingtaine d'amendements, l'assemblée nationale fait, phrase par phrase, sa déclaration des droits non du Français, mais de l'homme et du citoyen tout court. Applicables dans le monde entier, ces formules constituent, avec les décrets conçus le 4 août, la charte de la Révolution et de la France jusqu'à ce jour. Le roi accepte le titre nouveau. Un mois et demi plus tard, il consent à faire imprimer les résolutions du 4 août et elles seront enterrées à l'imprimerie royale. Avant d'admettre les droits de l'homme, il rappelle les troupes. Ce second essai d'étouffer la Révolution sera vite terminé. Le 5 octobre, le peuple de Paris, précédé de six mille femmes, marche sur Versailles et envahit le château. Le roi, en larmes, se résigne à accepter «purement et simplement... la Déclaration des Droits de l'Homme».



Bürger eid in einem französischen Dorf

«Der Nation, dem Gesetz, dem König» schwören hier Anfang 1790 Bürger und Nationalgarden eines Dorfes Gehorsam und zugleich, nach der Formel der Bundesschwüre, «in Freiheit leben oder sterben». — Auch die Truppen wurden nach einem Dekret der Nationalversammlung feierlich auf Nation und König vereidigt; damit begannen die Soldaten wieder Bürger zu werden. — Nur die neuen Gemeinderäte sollten noch das Recht haben, militärischen Beistand herbeizurufen.

Serment civique au village

«A la Nation, à la loi, au Roi», c'est le serment que prêtent citoyens et gardes nationaux; ils jurent également de «vivre libre ou mourir». — Un décret de l'Assemblée nationale oblige les troupes au serment à la Nation et au Roi; ainsi les soldats redevenaient citoyens. Désormais, seules les municipalités pourront avoir recours à la force armée.



Die Mitgliedskarte der «Freunde der Verfassung», des «Jakobinerklubs»

Ein parlamentarischer Klub patriotischer Abgeordneter, der «Club Breton», übersiedelt mit der Nationalversammlung Ende 1789 nach Paris, nennt sich da, nach dem wesentlichsten unter den neuen Zielen, «Gesellschaft der Freunde der Verfassung» und versammelt sich im Speisesaal eines früheren Jakobinerklosters. Im ganzen Lande bilden sich Zweiggemeinschaften; der Jakobinerklub wird zur wichtigsten politischen Vereinigung der Revolution.

La carte de membre de la Société des Amis de la Constitution, «Club des Jacobins»

Un club parlementaire de députés patriotes, le Club Breton, s'installe à Paris avec l'Assemblée nationale vers la fin de 1789, et s'appelle désormais «Société des Amis de la Constitution». Les membres se réunissent au réfectoire d'un ancien couvent de jacobins. Des succursales se forment dans tout le pays, le Club des Jacobins devient l'association politique la plus importante de la Révolution.



Honoré Gabriel Riquetti, Graf von Mirabeau

Ist der größte Redner und einflussreichste Mann der Nationalversammlung. Ursprünglich Kavallerie-Offizier, dann von seinem Vater für lange Jahre ins Gefängnis gebracht, wird er noch jung ein politischer Theoretiker von internationalem Ruf. In hervorragenden Schriften bereitet er die Revolution vor, in der Demokratie und Monarchie vereinen will.

Honoré Gabriel Riquetti, Comte de Mirabeau

Le meilleur orateur et l'homme le plus influent à l'Assemblée nationale. Officier de cavalerie au début de sa carrière, puis jeté en prison par son père et incarcéré pendant de longues années, il devient, encore jeune, un théoricien politique de renommée internationale. Ses remarquables écrits préparent la Révolution qui, pour lui, est l'union de la démocratie et de la monarchie.



Sappeure an der Arbeit

Vor fünf Wochen hat ein schweres Unwetter im Zürcher Oberland riesigen Schaden angerichtet. Jetzt haben die mobilisierten Sappeure da ein dankbares Arbeitsfeld gefunden. Eine Einheit ist dabei, im Tal der Jona die Spuren der Katastrophe auszulöschen. Bild: Wiederherstellung der weggespülten Straße zwischen Wald und Rütli.

Pionniers au travail. Il y a cinq semaines, un ouragan causa d'importants dégâts dans l'Oberland zurichois. Une unité du génie répare la route Wald-Ruti, dans la vallée de la Jona.

Photo Klausner

Irgendwo auf einem großen Hof im Luzernerbiet sind der Bauer und sein ganzes männliches Personal zum Grenzdienst eingerückt. Im Dorfe aber ist eine Einheit einquartiert. Soldaten dieser Einheit helfen wacker bei den Landarbeiten mit.

Dans cette ferme lucernoise, comme en maints endroits, maître et valets sont mobilisés. Les soldats cantonnés dans le village les remplacent aux champs.

Photo Ackermann



† Oberstdivisionär a. D. Wilhelm Schmid
ehemaliger Waffenchef der Artillerie und
Kommandant der alten 4. Division 1913 bis
1918, starb 82jährig in Bern.

Wilhelm Schmid, Colonel divisionnaire, commandant de la 4e division en 1913-1918. Décédé à Berne dans sa 82e année.

Photo Telchmann



Vorsichtsmaßnahmen im Hinterland

Auf dem Dach des Krankenhauses von Rolle am Genfersee ist ein riesiges rotes Kreuz zur Warnung für fremde Flieger angelegt worden.

Mesures de précaution. Sur le toit de l'hôpital de Rolle, au bord du Léman, une croix rouge géante met en garde les avions étrangers.

Photopress



Auf Weisung des Generals sind an wichtigen Grenzübergängen und Brücken Warnungstafeln angebracht worden, welche die zirkulierenden Fahrzeuge veranlassen sollen, die vorgeschriebene Höchstgeschwindigkeit von 20 Kilometer einzuhalten. Im Uebertretungsfall kann die Wache von der Schußwaffe Gebrauch machen.

Suivant l'ordre du général, les principaux poteaux-frontières ont été munis d'écriteaux invitant à ne pas dépasser l'allure de 20 kilomètres. En cas de refus: Usage des armes!

Photopress



Ein Zug einer Sanitätskompanie auf einem zweistündigen Trainingsmarsch mit voller Packung und Gasmasken.

Section d'une compagnie sanitaire s'entraînant, chargée de l'équipement complet et munie de masques à gaz, en une marche de deux heures.

Photo Klausner



† Don Francesco Alberti

Chefredaktor des katholisch-konservativen Blattes «Popolo e Libertà» in Bellinzona, langjähriger Präsident des Tessiner Presbiteriums und Mitglied des Zentralvorstandes des Vereins der Schweizerpresse, starb 57 Jahre alt.

Don Francesco Alberti. Le rédacteur en chef du journal catholique-conservatif «Popolo e Libertà», de Bellinzona. Président de la presse tessinoise et membre du comité de l'association de la presse suisse, est décédé à l'âge de 57 ans.

Dr. Hermann Schwarzwald, juriste et économiste national, admiré pour ses hautes qualités d'esprit et de caractère et connu principalement depuis sa participation au relèvement des finances de Vienne après 1918, est décédé à Zurich.



† Nationalrat Charles Favrod-Coune

Gemeindepräsident von Château d'Oex, seit 1935 liberaler Abgeordneter der Waadt, starb 62 Jahre alt während der Septembersession in Bern.

Photopress



† Anna Demmler-Schneider

die älteste Stadtbürgerin von Zürich, starb 96jährig.

Anna Demmler-Schneider, l'ainée des zurichoises, décédée à 96 ans.



Mobilisierte Frauen

Krankenschwestern der Zürcher Pflegerinnenschule mit ihrem Gepäck vor dem Hauptbahnhof. Das Vaterland hat gerufen, und ohne Zögern machen sie sich auf, um mitzuhelfen in den Zeiten des Opfers.

Femmes mobilisées. Devant la gare centrale, les infirmières de la «Pflegerinnenschule» zurichoise sont prêtes à partir, répondant à l'appel du pays.



Photo Casagrande

Eine mobilisierte Einheit erhält den Besuch des Bischofs von Lugano, Msgr. Jelmini. *Monseigneur Jelmini, évêque de Lugano, rend visite aux troupes.*